# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 7.1

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**CONVENTION D'OBJECTIFS**

**A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**POUR LES MARDI(S) DU GRAND MARAIS ET ZICONORD**

**APPROBATION**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Reconnaissant le rôle structurant de la programmation municipale Les Mardi(s) du Grand Marais et du dispositif Ziconord en matière de musiques actuelles sur le nord du département de la Loire, le Conseil départemental apporte de longue date son soutien à la ville de Riorges par l’octroi de différentes subventions.

Pour l’année 2016, une convention d’objectifs fixe les engagements de la commune, sur la base desquels le Département apporte son soutien financier :

* aide à la structuration de l’enseignement des musiques actuelles, en partenariat avec le réseau départemental des enseignements artistiques ;
* repérage et aide à l’émergence de musiciens et groupes isolés, notamment en milieu rural, dans le cadre du dispositif Ziconord ;
* accompagnement de musiciens amateurs vers un projet professionnel ;
* diffusion d’une offre complémentaire d’arts vivants, via une programmation de musiques actuelles ; cette programmation s’inscrivant dans un projet culturel pérenne, professionnel et concerté avec ses tutelles.

Lors de la commission permanente du 7 mars 2016, le Département a ainsi décidé d’octroyer à la commune 6 000 € au titre de l’enseignement artistique et des pratiques amateurs, ainsi que 3 000 € pour le fonctionnement des Mardi(s) du Grand Marais.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec le Département pour l’année 2016, afin de permettre le versement de ces subventions ;
2. autorise le maire à la signer.